



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-ÉLOY

SEANCE DU 5 JUIN 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de convocation :
29/05/2026
Date d'affichage :
29/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le **5 juin à 19 heures** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : M. Renaud GRALL, M. Benoît LE DIZES, Mme Laëtitia LIZIARD, M., M. Olivier GRALL, Michael HOURMANT M. Jacques TAINON, M Thibault CALBA, Mme Valérie LEVEQUE, Mme Sylvia INIZAN.

Excusée : Mme Christelle CHEVALLEREAU (procuration à M LE DIZES Benoît)

Absente : Mme POUPON Delphine

Secrétaire de séance : Mme LIZIARD Laëtitia

D21_2026_06 Désignation du référent tempête

Lors d'évènements climatiques majeurs, une coordination étroite entre la collectivité et ENEDIS est indispensable afin de permettre une réalimentation des clients dans les meilleurs délais et en toute sécurité.

Les missions du correspondant tempête sont :

- Assurer une diffusion efficace des informations et des consignes de sécurité auprès des habitants,
- Accélérer le diagnostic des dégâts et la localisation des incidents,
- Faciliter la priorisation des actions de réalimentation

Il appartient au conseil municipal de désigner un référent tempête pour la commune de SAINT-ELOY.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Benoît LE DIZES en tant que référent tempête pour la commune de SAINT-ELOY.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Laëtitia LIZIARD

